



Commission des Compétitions Seniors

Réunion du 30 SEPTEMBRE 2021

Présent : Mrs FINANCE Louis – ROMERO José

Excusé : Mr DE JESUS José

Contrôle des feuilles de matchs

D1 : Match no 23601031 SU AGEN – STE LIVRADE du 25.09.2021 à 19h00. FORFAIT

La Commission enregistre le 3em forfait de l'équipe de STE LIVRADE qui est déclarée forfait général. Les clubs devant rencontrer celle-ci seront exempt, et les points attribués aux équipes lors des deux premier forfaits seront retiré de leur classement.

Match no 23601030 NERAC – ST COLOMB du 25.09.2021 à 20h00, ce match a été remis pour cause de terrain impraticable. La Commission reprogramme ce match pour le 11.11.2021 à 15h00 sur le terrain de NERAC.

D2 : Match no 23609100 A S S A 2 – CONFLUENT 47 2 du 02.10.2021 à 20h00. Ce match est avancé à 18h00 ce même jour sur le terrain de l'A S S A. Accord des deux clubs.

Match no 23609107 A S S A – OS AGENAIS du 10.10.2021 à 15h00, ce match est inversé et se jouera le même jour et à la même heure sur le terrain de L'OSA. Accord des deux clubs. Match retour à l'A S S A le 05.02.2022 à 15h00.

D3 poule A : Match no 23609362 LAMONTJOIE – BOE. B. ENC 3 du 25.09.2021 à 20h00, ce match a été arrêté suite à une panne électrique dû à la foudre. La Commission reprogramme ce match pour le 11.11.2021 à 15h00 sur le terrain de LAMONTJOIE.

D 3 poule B : Match no 23609492 TONNEINS – VALLEE LEMANCE du 25.09.2021 à 20h00. FORFAIT. La Commission enregistre le forfait d l'équipe de VALLEE LEMANCE. TONNEINS 3 buts, trois points --- VALLEE LEMANCE 0 but, moins 1 point.

Match no 23609494 STE BAZEILLE – FC P A 3 du 26.09.2021 à 15h00. FORFAIT. La Commission enregistre le forfait de l'équipe du FC P A 3. STE BAZEILLE 3buts, 3 points --- FC P A 0 but, moins 1 point.

LA COMMISSION : Ne peut répondre favorablement à la demande de l'entraîneur de l'équipe 3 du FC P A. Le motif avancé par celui-ci ne peut entrainer le report de la rencontre. (6 joueurs n'ont pas fait signer leur licence par le médecin) et cette équipe a joué le dimanche précédent, donc cette équipe est déclarée forfait pour garder l'équité sportive envers les autres équipes de cette poule. Depuis le début de la saison des équipes ont déclaré forfait sans pour cela demander le report de la rencontre.

D4 poule A : Match no 23930665 A S S A3 – STE BAZEILLE2 du 10.10.2021 à 15h00, ce match se jouera le même jour, mais à 13h00. Accord des deux clubs.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Le Président
ROMERO José